

Résolution à présenter au conseil d'administration de votre office d'habitation



Campagne, évitons l'irréparable, climatisons nos salles communautaires!

- Considérant que la chaleur accablante présente un risque pour la santé des citoyens, en particulier pour la santé des personnes vulnérables ;
- Considérant qu'en période de canicule, la Santé publique recommande pour les enfants de 0 à 4 ans, les personnes qui souffrent de problèmes cardiorespiratoires et les personnes âgées de passer deux ou trois heures par jour dans une pièce climatisée ;
- Considérant qu'en été 2018, au Québec, il a été estimé que 89 décès ont été liés à la canicule et qu'en 2010, pas moins de 106 décès auraient également été causés par cette dernière ;
- Considérant que, suite au bilan des décès de l'année 2018, la coroner en chef du Québec, maître Pascale Descary, recommande d'instaurer la climatisation dans toutes les résidences pour personnes âgées ;
- Considérant que les décès dus à la canicule sont **des décès évitables** dans la grande majorité des cas ;
- Considérant qu'à leur rencontre du 19 décembre 2018, tous les membres de Table de concertation sur les HLM publics ont unanimement recommandé une telle mesure à la Société d'habitation du Québec.

Nous demandons au conseil d'administration de l'Office d'habitation de munir l'ensemble des salles communautaires des immeubles HLM d'un climatiseur afin de permettre aux locataires de s'y rafraîchir en tout temps en période de canicule.



Fédération des locataires
d'habitations à loyer modique
du Québec (FLHLMQ)

Pour participer à la campagne...

- Discutez et adoptez cette proposition lors de la prochaine rencontre de votre association et/ou de votre Comité consultatif (CCR).
- Demandez à vos représentant-e-s de la proposer formellement lors de la prochaine réunion du conseil d'administration de votre office.
- Demandez un suivi à vos représentant-e-s au CA de l'office.

Faites-nous parvenir une copie par courriel à
info@flhlmq.com